

**REVUE SECTORIELLE EAU ET ASSAINISSEMENT
GESTION 2014**

**AIDE-MEMOIRE CONJOINT DU MINISTERE DE L'EAU, DU
MINISTERE DE LA SANTE ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET
FINANCIERS ISSU DE LA REVUE SECTORIELLE EAU ET
ASSAINISSEMENT, GESTION 2014, TENUE A COTONOU LES 18 ET 19
JUN 2015**

VERSION DEFINITIVE DU 15 JUILLET 2015

Aide-mémoire Conjoint

du Ministère de l'Eau, du Ministère de la Santé et des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'Eau et de l'Assainissement Cotonou-Bénin, les 18 et 19 juin 2015

La revue annuelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement, organisée à Cotonou les 18 et 19 juin 2015, s'est déroulée sous la présidence du Conseiller Technique aux Ressources en Eau du Ministère de l'Eau. Elle a réuni les différents acteurs du secteur (services de l'Etat aux niveaux central et déconcentré, communes, secteur privé, société civile, Partenaires Techniques et Financiers) afin d'évaluer l'exécution des Budget Programmes par Objectif exercice 2014 de l'eau et de l'hygiène et assainissement de base ainsi que celle du Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise (PPDE) de la SONEB.

Nous retiendrons que pendant le déroulement de cette revue le Président de la République du Bénin a procédé à un remaniement ministériel qui a touché les deux Ministères en charge de l'Eau et de la Santé. Le sous-secteur de l'eau dispose aujourd'hui d'un ministère à part entière.

A l'issue de la revue, le Ministère de l'Eau (ME), le Ministère de la Santé (MS) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des deux secteurs ont élaboré le présent aide-mémoire qui présente les leçons tirées de la situation desdits secteurs au cours de l'exercice 2014 et leur vision commune des principaux défis à relever pour l'horizon des Objectifs du Développement Durable (ODD) et les principales recommandations pour le secteur.

I. DEROULEMENT DE LA REVUE, EVALUATION DES RECOMMANDATIONS ET SUIVI DES INDICATEURS

1. La présente revue sectorielle de l'exercice 2014 s'est déroulée dans un contexte que l'on peut qualifier « de difficile » en raison de l'arrêt par la Ministre néerlandaise du Commerce Extérieure et de la Coopération au Développement du programme PPEA II ainsi que la suspension de l'appui néerlandais aux autres programmes bilatéraux directement exécutés par le Gouvernement Béninois (GoB). Cet arrêt est intervenu à la suite de constats d'irrégularités dans le rapport d'audit annuel 2014 du PPEA II. La partie néerlandaise a conditionné une reprise de la coopération bilatérale à la mise en œuvre de manière satisfaisante de mesures, dont la réalisation d'un audit d'investigation, lequel devra être exécuté par un cabinet spécialisé de réputation internationale. Cependant, il est admis que la tenue de cette revue a été l'occasion de montrer les efforts permanents réalisés par l'ensemble des acteurs du secteur et les résultats encourageants atteints en 2014.
2. Les travaux se sont déroulés essentiellement en plénières modérées et ont permis aux participants d'avoir un aperçu de l'état du secteur et de son évolution à travers les

rapports annuels (DGEau, DNSP et SONEB). Ils ont permis d'échanger et de mener des débats sur les thèmes pertinents d'actualité du secteur tels que l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE, les avancées innovantes réalisées dans l'implication du secteur privé local dans la délivrance du service eau potable en milieu rural et dans les centres semi-urbains, le travail réalisé par l'ONG PROTOS dans l'Atacora et le travail mené par le PPEA II dans le cadre du renforcement de la décentralisation et de la Maîtrise d'Ouvrage Communale et du développement de la capacité des Services déconcentrés de l'Etat (SDE).

3. La revue a enregistré un bon niveau de participation, avec une présence effective des deux Ministres concernés, des Partenaires Techniques et Financiers et une représentation suffisante du côté des acteurs du secteur privé et de la société civile et ce malgré l'absence des Maires qui se sont faits représenter par des cadres techniques. L'ANCB était présente.
4. Suivant les résultats du tableau ci-dessous, le niveau d'exécution des recommandations issues de la revue sectorielle eau et assainissement gestion 2013 est très faible. En effet, aucune recommandation n'a été totalement exécutée sur les 12 retenues. Le faible taux de mise en œuvre des recommandations enregistré d'une année à une autre, interpelle l'efficacité du rôle de suivi joué par les comités de direction des structures concernées et le GSEA. L'effort de réduction du nombre de recommandations n'a pas induit une efficacité dans la mise en œuvre.

Catégories		Nombre de Recommandations	Niveau de mise en œuvre		
			Réalisées	En cours (réalisables à terme)	Non réalisées
Gouvernance du secteur et recommandations transversales (n° : 1-2-3)		03	00	02	01
Promotion de la GIRE (n° : 4-5-6-7)		04	00	03	01
AEP Milieu Rural et Semi Urbain (n° : 8-9)		02	00	02	00
AEP Milieu Urbain et Périurbain (n°10)		01	00	01	00
Hygiène et Assainissement de Base (n° : 11-12)		02	00	02	00
Total	Nbr	12	00	10	02
	(%)	100	00,0	83,3%	16,7%

5. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est maintenant directement fait au niveau des sessions du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement.
6. L'analyse des résultats et plus spécifiquement ceux incorporés dans la Matrice de Suivi des indicateurs de l'Appui Budgétaire Conjoint (ABC) a fait ressortir que les valeurs cibles prévues pour 2014 n'ont été atteintes que pour 2 des 4 indicateurs, comme le montre le tableau ci-dessous.

Domaine	Libellé de l'indicateur	Source	Historique								Cible		Résultat en 2014	cibles atteints: oui: 1, non: 0
			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Eau	11-Taux de desserte en eau potable : Rural et semi urbain	DPP/MREPMEDER	44,00%	46,50%	49,90%	55,10%	57,20%	61,00%	63,00%	65,00%	67,00%	69,00%	68,10%	1
	Urbain		53,00%	53,00%	54,00%	57,00%	60,00%	62,10%	63,00%	68,00%	71,00%	75,00%	72,00%	1
Santé	19-Taux d'accès des ménages en ouvrage d'évacuation des excréta	DPP/MS		35,40%	37,00%	39,40%	44,40%	45,50%	46%	46%	52%	64%	?	0
	en milieu scolaire	DPP/MS	60,00%	63,40%	67,30%	70,90%	75,60%	80,70%	53% (*)	66,90%	85,00%	80,00%	68%	0

(*) A partir de 2012, les latrines scolaires en milieu (écoles) privé ont été intégrées au calcul du taux de couverture, ce qui explique la chute du taux et des cibles.

II. RAPPORT DU BPO HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DE BASE (DNSP)

7. La DNSP a exécuté en 2014 le huitième Budget-Programme par Objectifs (BPO) triennal glissant du sous-secteur HAB.
8. Au titre des résultats physiques, on retiendra :
 - 2.324 cabines de latrines institutionnelles et publiques ont été construites en milieu scolaire en 2014 y inclus celles qui étaient sur le point d'être terminées en décembre 2013. Cela a fait passer le taux de desserte de 66,9% en 2013 à 68% en 2014. Ce taux inclut depuis 2012, les effectifs des écoles privées qui ont trop longtemps été oubliés, à tort, du calcul.
 - On estime le nombre de localités certifiées FDAL à 764 (environ 3%) pour une population totale estimée à 194.500 habitants.
9. La mise en œuvre au titre de test de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) semble entraîner une évolution prometteuse sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement non subventionnés. En dehors des activités réalisées par les autres acteurs, le marketing conduit par la DNSP a permis aux ménages des localités de construire 2.574 latrines sans subvention en 2014 contre 7.181 prévues. Les résultats du test de la SNPHAB mesurés immédiatement après l'accompagnement, devront être vérifiés. Une démarche pour créer les conditions du crédit-assainissement afin d'aider les ménages à accéder aux ouvrages d'HAB a été engagée et sera opérationnelle en 2015.
10. En 2014, c'est un total de 1.538 échantillons d'eau sur 4.600 prévus, répartis dans les 77 communes du pays qui ont été prélevés et analysés par le laboratoire de la DNSP, les UD et les services déconcentrés. La méthodologie de contrôle en 3 points initiée en 2013 et partie intégrante du Plan triennal de SSQE est maintenue. Parallèlement à ça, 2.919 prélèvements dans les ménages ont été analysés au titre du sondage initial dans le test de SNPHAB soutenu par l'UNICEF-DGIS. Le taux de conformité à la source est de 78,47% alors qu'au lieu de stockage (domicile) il est de 23,68% seulement.
11. Dans le cadre de la prévention des épidémies de choléra, près de 36.000 puits, 5.400 citernes (impluvium) ont été traités en 2014 à l'hypochlorite de calcium sur toute l'étendue du territoire. En plus, 13.000 ménages ont bénéficié du traitement gratuit de l'eau à domicile par Aquatab. Les traitements ont été conduits à environ 80% des prévisions.
12. Une certaine amélioration est à signaler dans l'effort des acteurs et intervenants du sous-secteur pour mettre à disposition les informations sur leurs prévisions et les résultats de leurs activités pour les capitaliser dans le rapport national du BPO. Mais cet effort est encore insuffisant et fragile. La DNSP a affirmé son leadership en créant le Comité de Pilotage des projets et programmes de l'HAB, qui devrait

contribuer à partir de 2015 à l'amélioration de l'information et à la cohérence des actions du sous-secteur.

13. En termes d'amélioration du cadre législatif et réglementaire, au cours de l'exercice 2014, les progrès ont porté sur la production du plan d'actions de la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement (en cours de finalisation). La loi portant Hygiène Publique est encore au stade d'étude par la Cour Suprême. Les instruments de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement ont été finalisés pour les 3/4. Les PGSSE ont permis à titre de test de mettre en œuvre la Stratégie de Surveillance de la Qualité de l'Eau de consommation. Au-delà du test, 1.137 fermiers et délégataires ont été formés, toutes les communes ont bénéficié de l'appui-conseil par les CDC-HAB. La mise en œuvre de ces textes et instruments implique l'exercice effectif de la maîtrise d'ouvrage communale, en termes de planification (soutenue par le BPO-HAB) et de construction des ouvrages ainsi que de la mise en œuvre de la SNPHAB par tous les intervenants dans le sous-secteur, encore principalement conduite par des prestataires de service (ONG, bureaux d'étude) dans le cadre de projets. L'élaboration de la Stratégie de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux urbain et périurbain n'a pas pu être faite. L'arrêt du PPEA II compromet cette perspective.
14. En termes de réalisation financière, on note une hausse des ressources mobilisées au titre du budget de l'hygiène et de l'assainissement de base de 2014 par rapport à 2013 (soit 4,184 milliards de FCFA en 2014, contre 3,653 milliards de FCFA en 2013). Le montant consommé a été de 3,480 milliards en 2014, pour 3,360 milliards en 2013. Le taux de consommation des crédits ainsi mobilisés était de 82% sur la base des engagements de 2014 contre 92 % en 2013.
15. Le transfert de ressources aux communes a connu une hausse substantielle passant de 543 millions en 2013 à 942 millions de FCFA en 2014. Ceci est dû à l'effort réalisé par la DNSP en termes de décentralisation sur les fonds du PPEA II et au passage de l'appui budgétaire de 16 communes en 2013 à 45 communes en 2014. L'élaboration des PHAC de 21 communes initiée en 2013 a été finalisée et celle des derniers 9 PHAC manquants a démarré fin 2014. Plusieurs instruments d'aide à la décision ont été élaborés en 2014 à l'issue de recherches-actions, en l'occurrence i) les grilles de calcul des besoins en latrines sexo et handispécifiques, ii) la cartographie et le guide des ouvrages en terrains difficiles, iii) le guide des coûts référentiels incluant les ouvrages adaptés. En cours d'introduction auprès des communes, ils sont autant d'outils pour leur permettre d'adapter leurs investissements aux besoins et aux réalités de leurs administrés.
16. La part du budget national du Ministère de la Santé (MS) allouée à l'Hygiène et l'Assainissement de Base de 259 millions FCFA en 2013, soit 5,9% du budget du sous-secteur, n'a été que de 241 millions FCFA en 2014, soit 5,7% du budget d'HAB et moins de 0,01% du PIB (source Banque Mondiale) très loin des efforts nécessaires pour atteindre l'engagement pris par le Bénin de consacrer 8% du PIB recommandé par la Déclaration des Ministres à la Conférence AfricaSan 2008 à Durban en Afrique

du Sud. La cible d'accroissement de 100% par an du budget d'HAB dans le budget national n'a pas été atteinte.

17. En 2014, le niveau central de la DNSP a bénéficié d'un renforcement de ses ressources humaines avec un planificateur, un statisticien, un THA et un ingénieur environnement. Le redéploiement entamé au niveau déconcentré n'a pas encore permis le positionnement des agents. Mais aussi bien au niveau déconcentré qu'au niveau des communes, on note encore une insuffisance du personnel qualifié pour les activités HAB. Un travail en collaboration avec l'équipe du SNIGS a été fait en vue d'intégrer les indicateurs d'HAB dans la matrice et dans le système d'information et le mécanisme de suivi-évaluation qui est sur le point d'aboutir en fin 2014. Le BPO a permis d'harmoniser les modes de calcul des taux d'accès et de couverture. Les comportements d'utilisation et d'entretien des latrines familiales et collectives ne se sont pas améliorés depuis 2013. L'étude en 2014 de systèmes de gestion durable adaptés et la mise en place de tests avec les acteurs concernés fin 2014 devraient provoquer un changement significatif en 2015.
18. La DNSP a bénéficié du test d'utilisation du système AKVO-Flow pour la mobilisation et la mise à jour des données de terrain dans le cadre du programme UNICEF-DGIS. La BDI-HAB a subi une profonde refonte pour être mise en lien avec cette plateforme. Les questions de dépendance financière au système et au réseau internet encore très défaillant sont posées.

III. RAPPORT DU BPO DE LA DGEAU

BILAN DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)

19. Le rapport de la DG-Eau sur l'exécution du BPO 2014 donne un aperçu des résultats obtenus au titre de l'objectif n°2 qui vise à garantir la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
20. La première phase (2011-2015) du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) arrive à son terme. Un bilan doit être réalisé en 2015 et déboucher sur la formulation de la deuxième phase (2016-2020) dont la mise en œuvre devra être encadrée par le Comité de Pilotage du PANGIRE. Les avancées en matière de GIRE sont :
 - Au plan juridique, il est enregistré la poursuite des actions démarrées au cours de la gestion précédente et l'entame de nouveaux chantiers : neuf (09) décrets supplémentaires d'application de la loi portant gestion de l'eau au Bénin ont été adoptés, ce qui porte le nombre cumulé de décrets d'application adoptés à quinze (15). Des avant-projets de décrets et arrêtés

complémentaires ont été élaborés et pré-validés. Une étude a été conduite sur la mise en place d'un mécanisme d'opérationnalisation de la Police de l'eau. Des actions de sensibilisation ont été menées (traduction et édition de la loi en langues nationales et vulgarisation de la loi ainsi traduite dans 25 communes) ;

- Le Conseil National de l'Eau a tenu ses deux sessions annuelles et, après examen et amendements, a formulé des avis et recommandations sur l'ensemble des textes et études avant adoption ;
- Deux importantes études ont été finalisées et validées : la première sur l'opérationnalisation de l'Agence de Bassin de l'Ouémé (ABO) ; la seconde sur l'opérationnalisation du Fonds National de l'Eau (FN-Eau). Les décrets de création de ces deux structures sont en attente d'adoption ;
- La stratégie de mise en œuvre des organes de concertation à l'échelle locale – Comités de bassin, Comités de sous-bassin et Comités locaux de l'eau – a été formulée et sa mise en œuvre a démarré dans le bassin de l'Ouémé.

21. Le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux de l'Ouémé finalisé en 2014 a été validé par toutes les instances. Son adoption par décret en Conseil des Ministres l'imposera à tous les intervenants du domaine de l'eau dans le bassin. A la suite du SDAGE, le Plan Delta (de l'Ouémé) a été initié à travers l'INE et doit être poursuivi.

22. L'étude de faisabilité du SNI-Eau a été conduite et la plateforme de démonstration du SNI-Eau créée et disponible en ligne.

23. La faiblesse des effectifs de cadres compétents à la DG-Eau continue de handicaper la mise en œuvre de la GIRE. Cependant, l'adoption du Plan Intégré des Renforcement des Capacités sur financement PPEA II doit permettre au Ministère en charge de l'eau de reconsidérer la place de la GIRE au sein des attributions régaliennes de la DGEau.

BILAN DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN

24. L'évolution du taux de desserte a permis au Bénin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural.

- Le taux de desserte a progressé, passant de 44 % en 2006 à 68,1% en 2014, sur la base du référentiel actuel de la population rurale et de la norme nationale de desserte d'un Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants.

- On peut ainsi estimer qu'environ 446.000 personnes supplémentaires sont desservies par la réalisation des ouvrages inscrits au bilan 2014.
- Le nombre de localité ne bénéficiant d'aucun point d'eau potable est de l'ordre de 11.000 suivant les sources DGEau et INSAE.

25. Les objectifs physiques de l'année 2014 ont ainsi été atteints à 72,2%, soit un total de 1445 EPE (1.289 nouveaux ouvrages, dont 157 hors BPO et 156 réhabilitations). A cela s'ajoutent les 405 autres ouvrages issus de divers inventaires dans les communes et précédemment non intégrés dans la BDI, ce qui explique que l'objectif en terme de desserte (67,0%) a été dépassé (68,1 %).

26. Le taux de fonctionnalité des ouvrages en 2014 est le suivant :

- Le % d'ouvrages en panne est de 7,6 % (toutes communes)
- La proportion de communes avec un taux de panne inférieur à 10% est de 71% et avec un taux inférieur à 5% est de 35%

Ces taux traduisent un réel progrès bien que des disparités persistent au niveau des départements et des communes.

27. La DG-Eau dispose au total d'un stock de 4.590 pompes toutes marques confondues, net des prélèvements 2014. Les prélèvements opérés concernent 671 pompes. Des efforts supplémentaires méritent d'être réalisés pour un meilleur suivi et une meilleure utilisation des pompes les années à venir. Les quantités sont les suivantes par type de pompe :

Situation du stock de pompes à fin décembre 2014

SITUATION	Type et nombre de pompes					Total en stock
	VERGNET 4D	VERGNET 4C	AFRIDEV	INDIA MARK III PUMPENBOESE	INDIA SOVEMA	
Stock au 31 décembre 2013	893	473	1060	1889	607	4922
Prélèvements 2014	84	169	48	12	19	332
Total en stock à fin 2014	809	304	1 012	1 877	588	4 590

Source : DAEP/DG Eau

28. Au cours de la gestion 2014, le processus de la professionnalisation de la gestion des ouvrages a connu des activités de renforcement visant une amélioration du dispositif de suivi technique et financier des ouvrages complexes. Il s'agit d'actions d'appui à la gestion durable des AEV. Cette initiative, qui fait suite à l'état des lieux de l'affermage au Bénin, a permis de faire un premier diagnostic des AEV sous Maîtrise d'Ouvrage Communale. Aujourd'hui l'accent est mis sur l'affermage et la formation des communes à la passation des contrats et leur suivi. Les chiffres clés sont les suivants :

- 686 AEV et PEA reconnus contre 587 en 2013, ce total reflétant une meilleure connaissance du parc autant que les réalisations 2014,
- 394 contrats d'affermage sont signés et 259 sites ne possèdent pas de contrat, les autres AEV/PEA étant en cours de contractualisation,
- Les 4 principaux fermiers (sur 131) se partagent un total de 79 AEV,
- La proportion de gestionnaires remettant les redevances et les rapports de gestion en conformité avec les contrats est de 21% seulement,
- Le prix moyen du service public de l'eau varie de 300 à 800 FCFA le m³.

29. Les réalisations financières s'élèvent à 1,53 milliard sur les ressources intérieures et 14,48 milliards sur les ressources extérieures ce qui porte le montant total de la consommation (base engagement) à 16,02 milliards, soit un taux d'exécution financière de 87,48% à fin décembre 2014, contre 67,1% à la même période de l'année précédente.

30. La somme des crédits délégués aux services déconcentrés s'élève à 4,03 milliards soit 22,4% de la dotation globale gestion 2014 contre 5,17 milliards en 2013 (30,2%) et 3,95 milliards FCFA en 2010 soit 28,3% du montant de la dotation gestion 2010. La diminution de la part déléguée au SDE s'explique du fait qu'aujourd'hui les montants destinés aux investissements (travaux) sont transférés aux communes.

31. La somme des crédits transférés aux communes s'élève en 2014 à 3,17 milliards soit 14,3% de la dotation globale gestion 2014 contre 0,638 milliard en 2013 (3,8%).

32. Les retards considérables enregistrés dans la notification des ressources transférées aux communes, résultent des lenteurs dans les traitements des dossiers sur la chaîne de dépenses publiques.

33. Le budget-programme de la DG-Eau devient progressivement un budget-programme sectoriel intégrant les investissements des Communes et des autres acteurs. Cette évolution facilite le transfert des ressources aux communes et la coordination du secteur. Le BPO est logiquement basé sur la Programmation Communale Eau qui en est l'outil de base. Cette évolution implique le renforcement des outils de programmation sectorielle au niveau des communes et leur mise en cohérence avec les Plans de Développement Communaux/Plans Annuels d'Investissements (PDC/PAI).

34. Les initiatives du sous-secteur de l'eau en matière de décentralisation ont fait l'objet d'une meilleure concertation avec le MDGLAAT qui a participé à l'essentiel des rencontres du sous-secteur concernant la MO Communale.

35. L'évaluation de la stratégie nationale d'AEP en milieu rural 2005-2015 est en cours et doit permettre, en 2015 la rédaction d'une nouvelle stratégie 2016-2030.

36. La mobilisation de la participation financière à l'investissement initial reste un défi pour les communes. En effet, l'arrêté en vigueur régissant les montants à mobiliser dans le cadre de la participation financière n'est pas appliqué intégralement. Il a par ailleurs été constaté qu'il n'existe pas une uniformisation dans la gestion et l'utilisation de ces fonds.

IV. RAPPORT DU PPDE DE LA SONEB : BILAN DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES EN MILIEUX URBAIN ET PERI URBAIN

37. Le sous-secteur poursuit son évolution, avec une croissance de 32% du nombre d'abonnés depuis 2011 (178 478 à fin 2011 ; 185 333 à fin 2012 et 236 659 à fin 2014) et de 9,2 % en terme de production (43 millions de m³ d'eau en 2011 ; 46,3 millions de m³ en 2012 et 46,7 en 2014). Selon le mode de calcul utilisé (i.e. 12 personnes desservies par branchement) le taux de desserte en milieu urbain est de 72% à fin 2014 (contre 68,4 % à fin 2013 et 63,4 % à fin 2012).
38. Il est à noter une avancée significative dans la consommation des crédits relatifs au programme d'investissement de la SONEB. Le taux de consommation est passé de 68,3 % en 2012 à 125 % en 2013 et 114% en 2014. Le Pot Commun Hydraulique Urbaine, signé en janvier 2008, a enregistré à fin 2014 un taux de décaissement global de 65 % (13 milliards FCFA décaissé sur un total de 20 milliards FCFA). Ce taux faible est dû à la non consommation des 7 milliards de FCFA alloués au projet de construction d'une station de boue de vidange qui connaît un retard d'exécution du fait de la non disponibilité de terrain. Cette évolution est due en partie à l'exécution des projets de ce Pot Commun par le mécanisme de la contractualisation avec les agences de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). Ce nouveau mécanisme limite les goulots d'étranglement liés à la passation des marchés.
39. L'idée d'un développement du partenariat avec les communes reste fondamentale et partagée par la SONEB mais est aujourd'hui dans une impasse. L'ANCB aujourd'hui a demandé aux communes de sursoir à la signature des contrats de partenariat avec la SONEB. Pour l'ANCB, il est juridiquement inexact de parler de partenariat entre un Maître d'Ouvrage et son cocontractant.
40. Les travaux de réhabilitation et d'extension des infrastructures du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) ont été achevés en 2012. Les salles de cours sont opérationnelles, mais les ateliers et le laboratoire ne sont pas encore équipés. Néanmoins, le centre de formation est opérationnel et a abrité plusieurs sessions de formation pour les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au cours de l'année 2014.
41. Le PPDE (période 2012 – 2016), le contrat-plan Etat- SONEB (période 2014 – 2016) et le modèle financier sont utilisés comme des outils pertinents de pilotage stratégique et opérationnel de la SONEB.

- 42.. Le Département en charge de l'assainissement des eaux usées a été renforcé en effectif et une assistance technique a été mise en place dans le cadre du Projet PUGEMU. Les deux programmes PUGEMU et PPEA II ont permis un avancement significatif dans l'élaboration des PDA des villes de Parakou, de Cotonou, de Porto-Novo (incluant Abomey-Calavi et Sème Podji).
43. Malgré le protocole d'accord et les dispositions du contrat plan Etat – SONEB pour le recouvrement des factures de consommation d'eau des Ministères et Institutions de l'Etat, il est noté que, depuis 2009, l'Administration Centrale peine à honorer ses engagements (en dépit des démarches menées par les services compétents de la SONEB). Cependant, des efforts substantiels de paiement de l'ordre de 85% des arriérés échus au 31 décembre 2012 ont été faits par l'Etat. En 2014, 44% des factures de consommations d'eau ont été recouvrées.
44. La SONEB a enregistré en 2014 un cas de dénonciation de malversation par l'ONG FONAC portant sur un marché d'acquisition de kits de branchements d'eau potable sur financement du PPEA-II. A l'issue d'un audit d'investigation, la SONEB s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan d'actions qui prévoit entre autres une certification à la norme ISO 9001 dont le processus engagé en 2014 se poursuit à l'horizon fin 2015.

V. LA BONNE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR AEPHA, Y COMPRIS LA GIRE

45. La revue 2014 s'est déroulée dans un climat de perte de confiance des PTFs envers le secteur, l'audit du PPEA II pour les exercices 2013 et 2014 ayant mis en évidence des irrégularités importantes concernant le respect d'une part des Plans de Travail Annuels, d'autre part des procédures nationales en matière de consommation des crédits et enfin de la stratégie nationale et de la décentralisation/déconcentration.
46. Par contre la gouvernance au niveau communal s'est nettement améliorée. Ce résultat des communes renforce la conviction des acteurs du secteur de consolider dans la durée la décentralisation, la déconcentration et le renforcement de la Maîtrise d'Ouvrage communale à tous les niveaux.
47. A l'issue de l'exercice de la revue sectorielle gestion 2014 et programmation 2016-2018, sur la base des engagements du gouvernement en matière de bonne gouvernance les pistes stratégiques et recommandations sectorielles suivantes sont formulées.

Pistes stratégiques transversales

Piste stratégique n°1 : Quels sont les objectifs post 2015 du Bénin pour le secteur ? Il importe aujourd'hui, alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont

atteints pour l'AEP et loin de l'être pour l'HAB, que le secteur se positionne, définisse et informe ses partenaires des nouveaux objectifs sectoriels à la lumière des ODD.

Piste stratégique n°2 : L'année 2015 est fortement impactée par l'arrêt de PPEA II qui contribuait à plus de 60% du BPO du secteur. Quels sont les tâches, plans d'actions, financements, et actions prioritaires dans cette conjoncture ? Il importe à la SONEB, la DGEau, la DNSP et l'ANCB avec l'appui des AT, de mener une réflexion rapide sur le sujet.

Pistes stratégiques pour l'eau potable et l'assainissement

Piste stratégique n°3 : Il importe aujourd'hui de redéfinir clairement les bases statistiques du secteur, de rassurer les partenaires sur la fiabilité des données. Il faut faire adopter les nouvelles méthodes de calcul que le secteur a retenues.

Piste stratégique n°4 : Quels mécanismes de financement aujourd'hui ? Augmenter la part du budget national au financement du secteur, mettre en place de nouvelles formes de partenariat (Coopération décentralisée, mobilisation de la diaspora, PPP, etc.).

Piste stratégique n°5 : Quelles modalités de participation du secteur privé, tant pour l'investissement, l'entretien, que l'exploitation et la maintenance ? Quels modèles de gestion des ouvrages doit-on aujourd'hui adopter ? Comment exploiter au mieux les NTIC afin d'assurer une transparence du secteur et un partage des données ?

Piste stratégique n°6 : Comment renforcer la synergie Eau et HAB au niveau déconcentré et communal ?

Piste stratégique n°7 : Quelles approches mettre en place visant le changement de comportements, bénéficiant d'un large consensus et tirant parti des évaluations positives des expériences validées au Bénin et dans les pays similaires.

Pistes stratégiques pour la GIRE

Piste stratégique n°8 : Il faut positionner la GIRE à un niveau d'ancrage suffisant pour un bon portage politique lui permettant de mettre en œuvre efficacement le PANGIRE, Des financements externes pour sa mise en œuvre doivent être mobilisés et la contribution du Budget National doit être au minimum de 15% des ressources financières externes mobilisées.

Ces pistes stratégiques retenues par la revue, ont servi de fondement à la formulation des recommandations ci-après.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

Recommandation 1

Mettre en place une équipe restreinte pour élaborer le plan d'action (TdR, planning, suivi) de chaque recommandation qui sera soumis au prochain GSEA après la signature de l'aide-mémoire. Cette équipe serait composée de la SONEB, de la DGEau, de la DNSP, de l'ANCB avec l'appui des AT et le Chef de file des PTFs. Un point de mise en œuvre dudit plan d'action sera fait à chaque session du GSEA.

Recommandation 2

Définir et faire adopter des normes nationales et un référentiel unique des standards minimaux de réalisation et de description des ouvrages d'AEPHA afin d'une part d'améliorer la qualité des travaux réalisés et d'autre part de faciliter la connaissance du patrimoine, en lien avec les ODD par sous-secteur (DG-Eau, SONEB, DNSP).

Recommandation 3

Poursuivre la mise en place des outils nécessaires au suivi technique et financier de la gestion du Service Public de l'Eau et de l'assainissement au niveau communal en donnant notamment les moyens techniques, humains et financiers aux SDE pour réaliser leur mission ; renforcer le rôle d'AC des SDE vers les communes.

Recommandation 4

Améliorer la gouvernance (y compris le comportement) aux niveaux institutionnel et local en matière de gestion des ressources et du respect des programmations.

Recommandation 5

Poursuivre la mise en œuvre du PIRC dans tous ses aspects notamment en nommant, prioritairement, le personnel technique qualifié aux postes définis et en renforçant les moyens techniques et financiers des services afin qu'ils puissent remplir leur mission régalienne.

RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE LA DGEAU

GIRE

Recommandation 6

Renforcer le portage politique du PANGIRE à travers un lobbying du Ministre de l'Eau auprès du Gouvernement pour faire, adopter en 2015 les cinq (05)

décrets prioritaires suivants : (i) SDAGE de l’Ouémé, (ii) création de la Commission Interministérielle de l’Eau, (iii) création de l’Agence de Bassin de l’Ouémé, (iv) création du Fonds National de l’Eau, (v) création du Comité de Pilotage du PANGIRE, et mettre en place les structures correspondantes (CIE, ABO, FN-Eau, CP-PANGIRE).

Recommandation 7

Evaluer la première phase du PANGIRE (2011-2015) et formuler la deuxième (2016-2020) qui sera mise en œuvre par le Comité de Pilotage du PANGIRE appuyé par son Secrétariat Technique Permanent positionné à un niveau décisionnel adéquat.

Eau Rurale

Recommandation 8

Examiner la pertinence de la participation financière des communes pour la réalisation des ouvrages d’AEP. Le pourcentage de recouvrement de ces participations étant faible et la justification de cette participation encore à démontrer, les partenaires estiment que la qualité de la gestion du SPE au niveau communal est un meilleur critère (transparence, intégrité...).

RECOMMANDATIONS A L’ENDROIT DE LA DNSP

Recommandation 9

Assurer une appropriation sectorielle des résultats de l’évaluation des expériences ATPC en cours en vue des adaptations nécessaires auxquelles tous les acteurs devront se conformer (non subvention, microcrédits, etc...).

Recommandation 10

Faire au niveau du MS un effort soutenu pour augmenter significativement le budget de l’HAB en pourcentage du PIB pour se rapprocher des engagements pris à Durban (Déclaration de e’Thekwini);

RECOMMANDATIONS A L’ENDROIT DE LA SONEB

Recommandation 11

Reprendre les discussions avec l’ANCB et les communes afin de poursuivre le processus de formalisation des contrats.

RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES COMMUNES

Recommandation 12

Faire élaborer et mettre en œuvre les PGSSE par les producteurs d'eau afin d'être en conformité avec la législation en vigueur.

RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES PTFs

Recommandation 13

Consolider et poursuivre les efforts faits dans le cadre du renforcement de la Maîtrise d'Ouvrage Communale, principalement en favorisant les transferts de fonds via le FADEC sur la base des BPO communaux (PCEau et PHAC) ;

Fait à Cotonou, le _____ 2015

La Ministre de l'Eau

Le Ministre de la Santé

Christine A. GBEDJI-VYAHOU

Pascal DOSSOU TOGBE

**L'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas,
Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers**

Jos VAN AGGELEN

Annexe :

Sigles et abréviations

ABC :	Appui Budgétaire Conjoint
ABO :	Agence du Bassin de l'Ouémé
ABS :	Appui Budgétaire sectoriel
AC :	Assistance Conseil
AEP :	Approvisionnement en Eau Potable
AEV :	Adduction d'Eau Villageoise
ANCB :	Agence Nationale des Communes du Bénin
AT :	Assistance Technique
ATPC :	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BDI :	Base de Données Intégrée
BPO :	Budget Programme par Objectif
CDC-HAB :	Coordination Départementale de Cellule HAB
CFME :	Centre de Formation aux Métiers de l'Eau
CIE :	Conseil Interministériel de l'Eau
CNE :	Conseil National de l'Eau
CPSE :	Cellule de Planification et de Suivi Evaluation
DSPSE :	Directeur des Stratégies, de la Planification et du Suivi Evaluation
DGEau :	Direction Générale de l'Eau
DHAB :	Direction Hygiène et Assainissement de Base
DNSP :	Direction Nationale de la Santé Publique
EPE :	Equivalent Point d'Eau
FNEau :	Fonds National de l'Eau
FPM :	Forage équipe de Pompe à Motricité humaine
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GoB :	Gouvernement du Bénin
GSEA :	Groupe Sectoriel Eau et Assainissement
INE :	Institut National de l'Eau
INSAE :	Institut National de la Statistique
MDGLAAT :	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MERPMEDER :	Ministère de l'Energie, des Ressources Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables
MS :	Ministère de la Santé
MOC :	Maîtrise d'Ouvrage Communale
ODD :	Objectif du Développement Durable
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PANGIRE :	Plan d'Action National GIRE
PCEau :	Plan Communal Eau
PDA :	Plan Directeur d'Assainissement
PEA :	Poste d'Eau Autonome

PEA-BM :	Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale
PEM :	Point d'Eau Moderne
PGSSE :	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau
PHAC :	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PIB	Produit Intérieur Brut
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PPDE :	Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise
PPEA II :	Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PUGEMI :	Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDE :	Service Déconcentré de l'Etat
SNi-Eau :	Système National d'Information sur l'Eau
SNIGS :	Système National d'Information et de Gestion Sanitaire
SNPHAB :	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SONEB :	Société Nationale des Eaux du Bénin
SPABACC :	Service de promotion de l'Assainissement de Base et de l'Appui-Conseil aux Communes
SPHP :	Service Promotion de l'Hygiène Publique
UD :	Unité Déconcentrée